

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 1^{er} décembre 2025 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

65 à 73, rue Desjardins

Demande déposée le 26 juillet 2025 par M. Christian Pratte concernant les lots 6 332 503, 6 393 616, 6 393 617, 6 332 503 et 6 393 616 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situés au 65 à 73, rue Desjardins.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'implantation de deux conteneurs à matières résiduelles en cour avant donnant sur la rue Desjardins, alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit que les conteneurs doivent être localisés en cour arrière ou en cour latérale.

Donné à Magog, le 5 novembre 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière